

DISPENSE DE VACCINATION

EN VERTU DE LA LOI SUR LE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ, JE REFUSE TOUTE VACCINATION !



JE N'AUTORISE AUCUN / AUCUNE

Personne / Institution / Organisation / Entreprise / Gouvernement / Employeur

A M'INOCULER EN AUCUNE CIRCONSTANCE !



TOUT INDIVIDU QUI TENTERA DE VIOLER MON DROIT DE CONSENTEMENT SERA POURSUIVI DANS LA PLEINE MESURE DE LA LOI

Mon droit au consentement éclairé est protégé par le droit national et international :

Droit International (supérieur au droit républicain français, même en situation d'état d'urgence sanitaire) : Convention OVIEDO : Art. 5, 16 et 26 • Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques : Art. 7 • Déclaration d'Helsinki • Déclaration de Genève • Code de Nuremberg • Serment d'Hippocrate.

Droit Européen (supérieur au droit républicain français, même en situation d'état d'urgence sanitaire) : Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme (CESDH) : Art. 8 • Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne : Art. 3 et 4 • Règlement Européen n°2021/953 du 14 juin 2021 : Considérant n°36 • Règlement Européen n°536/2014 du 16 avril 2021 : Considérants n°4, 54, 59, 81 et Art. 2.2.31, 28, 31, 32, 97 • Arrêt CEDH Salvetti c/Italie du 09 juillet 2002 n°42197/98 • Arrêt CEDH Vavricka et autres c/Rép Tchèque du 08 avril 2021 n°47621/13 • Règlement Général de Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 • Résolution n°2361 du Conseil de l'Europe du 21 janvier 2021.

Droit républicain français : Constitution de 1958 : Art. 55 • Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen 1789 : Art. 16 • Code Civil : Art. 16 à 16-1-1 • Code Pénal : Art. 225-1 à 225-4 • Code du Travail : Art. L1132-1 à L1133-1 à 6 • Code de la Santé Publique : Art. R4127.36 • Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaire • Loi n°2002-303 du 04 mars 2002 (dite Loi Kouchner) : Art. 1111-4 • Code de la Santé Publique • Loi n°2008-496 du 27 mai 2008 : Art. 1 • Code de déontologie médicale : Art. 36.